

02.1

Allocution d'ouverture



Romain GRAU,
Député des Pyrénées Orientales
Membre de la Commission des finances
de l'Assemblée nationale

Je souhaite la bienvenue à chacun d'entre vous pour ce colloque co-organisé à l'Assemblée nationale par les Éditions JFA et l'IRDAP de l'Université de Bordeaux, à l'occasion de la création de la **revue Ingénierie Patrimoniale**

La création de la revue intervient au bon moment. Il manquait une revue pluri-disciplinaire, dédiée aux problématiques patrimoniales, traitant à la fois l'actualité et les sujets de fond sur le plan juridique et fiscal. Cette création intervient dans le double contexte d'une profession qui se développe et commence à se structurer, celle des ingénieurs patrimoniaux, et d'une complexité accrue, qui pousse à la spécialisation. Il devient donc nécessaire de faire appel à différents professionnels, en particulier les notaires, les avocats et les experts-comptables, pour partager les expertises.

Ce colloque, qui est l'illustration de cette démarche interprofessionnelle, intervient également au bon moment. Un an et demi après la création de l'IFI, en remplacement de l'ISF, nous commençons à avoir un peu de recul sur ce nouvel impôt d'un point de vue technique.

L'IFI est un impôt à l'assiette moins large que celle de l'ISF mais qui est plus technique, spécialement lorsque les immeubles sont détenus au travers de structures sociétaires. Au-delà du taux, il y a deux grands sujets concernant un impôt : le champ d'application et l'assiette, qui feront donc l'objet des deux tables-rondes du colloque.

Le colloque s'achèvera avec une présentation de propositions d'améliorations, qui s'intégrera parfaitement à l'évaluation en cours, plus générale et politique, du remplacement de l'ISF par l'IFI. Il est important que ces propositions soient exprimées dans cette maison où le législateur et les représentants de l'administration des finances publiques pourront s'en emparer. C'est aussi la preuve que ce colloque est un formidable outil d'amélioration de la norme fiscale. À n'en pas douter, il conviendra de réitérer régulièrement cet exercice afin de créer un lieu et un temps de discussions « à ciel ouvert » pour que la norme applicable soit améliorée, plus solide et mieux comprise.

R. GRAU ■